



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 A 20 HEURES

COMPTES DE GESTION 2016 IDENTIQUES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Approbation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2016 des différents budgets.

Résultats du budget communal 2016 :

Le résultat définitif est de **68 271.69 €**, dont **165 427.62 €** d'excédent en fonctionnement et **97 155.93 €** de déficit en investissement. Ces résultats seront reportés au budget primitif 2017 du budget communal, rubrique fonctionnement et investissement.

Résultats du budget eau 2016 :

Le résultat définitif est de **112 530.08 €**, dont **35 588.69 €** d'excédent en fonctionnement et **76 941.39 €** d'excédent en investissement. Ces résultats seront reportés au budget prévisionnel 2017 du service eau, rubrique fonctionnement et investissement.

Résultats du budget bois 2016 :

Le résultat définitif est de **41 801.04 €**, dont **31 992.56 €** d'excédent en fonctionnement et **9 808.48 €** d'excédent en investissement. Ces résultats seront reportés au budget prévisionnel 2017 du service bois, rubrique fonctionnement et investissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 –
 BUDGET COMMUNAL**

L'examen du compte administratif 2016 du Budget Communal fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **659 396.94 €**

Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	43 912.17 €
H Report en fonctionnement R 002	615 484.77 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 – SERVICE BOIS

L'examen du compte administratif 2016 du Service Bois fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **39 092.70 €**

Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 837.97 €
H Report en fonctionnement R 002	31 254.73 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

PRIX DE L'EAU ANNEE 2017

Fixation et adoption du prix du m³ d'eau ainsi que des parts fixes selon les critères suivants :

PRIX DE L'EAU	H.T.	TTC (TVA 5.5%)
Prix de l'eau 2017 consommée en 2016 / 2017	1.60 € le m ³	1.69 € le m ³
Part fixe eau par logement collectif	40.00€	42.20€
Part fixe eau par logement individuel	61.00€	64.35€

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2017

Adoption des taux de contributions directes des trois taxes qui restent inchangés comme suit :

Taxe d'habitation	6.56 %
Foncier bâti	16.89 %
Foncier non bâti	29.41 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET COMMUNAL

Vote du budget primitif 2017 du budget communal tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

	DEPENSES	RECETTES	dont RAR
FONCTIONNEMENT	2 053 067.00 €	2 438 005.77 €	
INVESTISSEMENT	1 247 329.17 €	1 247 329.17 €	389 155.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE DE L'EAU

Vote du budget primitif 2017 du service de l'eau tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

	DEPENSES	RECETTES	dont RAR
FONCTIONNEMENT	407 923.15 €	437 502.09 €	
INVESTISSEMENT	122 309.00 €	362 464.98 €	11 000.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE BOIS

Vote du budget primitif 2017 du service bois tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

	DEPENSES	RECETTES	dont RAR
FONCTIONNEMENT	32 374.00 €	42 518.73 €	
INVESTISSEMENT	33 761.97 €	33 761.97 €	5 253.00 €

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES D'ECHENOZ-LA-MELINE ET DE NOIDANS-LES-VESOUL CONCERNANT L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR DES ELEVES MELINOIS ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de participation financière (année 2016 - 2017), concernant l'utilisation des équipements sportifs du complexe de Noidans-les-Vesoul, par des élèves mélinois fréquentant le collège René Cassin :

- **1 755.00 €, soit 117 élèves x 15.00 €**

ADHESION AU PÔLE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE – INGENIERIE 70

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer une convention avec l'agence départementale INGENIERIE 70 ainsi que tout document nécessaire à la mise en place d'une assistance informatique des logiciels paie, élection, état civil, facturation...

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAV RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CABINE A LIVRES

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer une convention nécessaire au versement d'un fonds de concours d'un montant de 786.50 € pour l'aménagement d'une cabine à livres (coût estimatif total du projet 1 573.00 €).

EMPRUNT AU BUDGET COMMUNAL POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Décision est prise de contracter un emprunt pour la réalisation de travaux de voirie communale. Son montant est de 100 000.00 € remboursable sur 10 ans au taux fixe de 0.90 % pour une annuité de remboursement de 10 501.65 €.

EMPRUNT AU BUDGET COMMUNAL POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Décision est prise de contracter un emprunt pour la réalisation de travaux d'éclairage public. Son montant est de 100 000.00 € remboursable sur 10 ans au taux fixe de 0.90 % pour une annuité de remboursement de 10 501.65 €.
